

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-18

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	Délibération
	Direction Grands Projets Mobilité Service Grands Projets Mobilités	N° 2024-18

Bus Express Saint-Aubin de Médoc - Bordeaux - Avenant à la convention relative aux enfouissements de réseaux d'éclairage public en accompagnement des travaux d'aménagement liés au bus express - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la construction de Bus express reliant Bordeaux à Saint-Aubin-de-Médoc, Bordeaux Métropole a été sollicitée par la Commune de Bordeaux pour réaliser les opérations d'enfouissement de réseaux d'éclairage, aujourd'hui en aérien et situés dans les zones suivantes : avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, rue du Grand Lebrun et rue de l'Ecole Normale.

La ville de Bordeaux prend à sa charge la réalisation de l'ensemble de l'opération. Une convention a été signée en ce sens en juin 2021.

Le projet initial prévoyait 151 candélabres filaires, les travaux étant coordonnés avec les enfouissements de réseaux basse tension et de télécommunications.

Ces travaux ont débuté en septembre 2021.

La volonté de mise en place d'éclairage solaire autonome permettant l'effacement d'une centaine de points lumineux de la facture de fourniture d'énergie couplée à une volonté d'apporter de la végétalisation ont conduit à modifier le projet initialement étudié.

Ces modifications ont été étudiées fin 2021 et actées début 2022.

Dans le cadre du nouveau projet d'éclairage public validé par la commune de Bordeaux, la réalisation de l'enfouissement du réseau prévu comprend 130 candélabres solaires sur l'avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny et 30 candélabres filaires sur rue du Grand Lebrun et rue de l'Ecole Normale.

Ce projet a des impacts financiers nécessitant un avenant à la convention initiale.

Bordeaux Métropole fait l'avance du coût des travaux à mettre en œuvre pour la réalisation de l'opération évaluée pour le moment à 1 891 200 € TTC.

Cette somme est à la charge de la Commune déduction faite d'un fonds de concours forfaitaire calculé sur le nombre de candélabres figurant au projet suivant un barème établi à l'article 1.2 du chapitre 2.

Le montant du fonds de concours sera de 290 227 €

La commune sera redevable envers Bordeaux Métropole de 1 600 973 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5215-26, L. 5217-2 et L. 5217-7 ;

VU la délibération du Conseil municipal de Bordeaux n° D-2023/288 en date du 3 octobre 2023 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT les opérations réalisées d'enfouissement de réseaux d'éclairage, aujourd'hui en aérien et situés dans les zones suivantes : avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, rue du Grand Lebrun et rue de l'Ecole Normale,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le président à signer l'avenant à la convention annexé à la présente délibération,

Article 2 : la contribution de Bordeaux Métropole et la subvention d'équipement sous forme de fonds de concours figurent sur le budget principal. Ils se répartissent et s'équilibrent ainsi :

- En opérations réelles :

En dépense, le coût de réalisation des travaux d'éclairage public de compétence communale, s'inscrira au chapitre 458, compte 4581XX, Fonction 01, pour un montant prévisionnel de 1 891 200 € TTC.

En recette, la contribution de la commune s'inscrira au chapitre 458, compte 4582XX, fonction 01, pour un montant prévisionnel de 1 600 973€ TTC.

- En opérations d'ordre :

La subvention d'équipement, sous forme de fonds de concours, qui est fonction du nombre de candélabres et du coût total de l'opération figurant au projet, fera l'objet des écritures suivantes :

En dépense, chapitre 041, article 204412, fonction 01, pour un montant prévisionnel de 290 227€.

En recette, chapitre 041, article 4582XX, fonction 01, pour un montant prévisionnel de 290 227€.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024	Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH